



Numéro PPQ/6038

jeudi 27 juin 2013

ACTUALITES EN BREF DU JEUDI

- L'ONU célèbre le 20ème anniversaire de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme
- Fermeté de la MONUSCO face aux graves violations des Mai-Mai Sheka au Nord-Kivu
- Le Conseil de sécurité lève les sanctions imposées contre l'Iraq suite à l'invasion du Koweït en 1990
- Huit jours après l'attaque de son siège à Mogadiscio, l'ONU salue la mémoire des disparus et exprime sa solidarité
- CIJ : ouverture des audiences concernant le différend entre l'Australie et le Japon sur la chasse à la baleine
- Le Conseil de sécurité renouvelle le mandat de la FNUOD dans le Golan
- Ban nomme Abdallah Wafy, du Niger, Chef adjoint de la mission de l'ONU en RDC, chargé de la composante « état de droit »
- Ban salue le succès du Sommet de Yaoundé sur la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée
- Ban célèbre l'Afrique, un continent en mouvement
- La FAO et l'OIT demandent de protéger les enfants travaillant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

L'ONU célèbre le 20ème anniversaire de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme



La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay.
Photo: ONU

27 juin - La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a déclaré jeudi que, si des avancées significatives avaient eu lieu depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (DPAV) sur les droits de l'homme il y a 20 ans, de nombreux défis subsistaient.

« Le magnifique édifice n'est encore qu'à moitié érigé », a affirmé Mme Pillay lors de l'ouverture de la « Conférence Vienne +20 » dans la capitale autrichienne. Selon elle, la DPAV, adoptée par consensus lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en juin 1993, est « le plus important document en matière de droits de l'homme du dernier quart de siècle ».

« La DPAV a cristallisé le principe qui veut que les droits de l'homme soient indivisibles, interdépendants et liés entre eux, tout en ancrant la notion d'universalité en engageant les Etats, quel que soit le système politique, économique et culturel, à promouvoir et protéger les droits de l'homme de toutes les personnes », a-t-elle ajouté.

La Conférence de Vienne de 1993 a conduit à des « avancées historiques dans de nombreux domaines cruciaux », a indiqué Mme Navi Pillay. Cette Conférence a aussi créé le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

« Nous pouvons désormais célébrer plusieurs accords importants et historiques, notamment celui portant création de la première Cour pénale internationale de l'histoire, ainsi que ceux établissant de nouveaux mécanismes destinés à promouvoir et protéger les droits des femmes, des minorités, des travailleurs migrants et de leurs familles, et d'autres groupes encore », a rappelé Mme Pillay.



Vienne a aussi renforcé le système de comités d'experts, aussi connus sous le nom d'organes de traités. Ces derniers sont chargés d'aider les Etats à remplir les obligations internationales qui leur incombent en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

La Haut-Commissaire a toutefois prévenu que la tâche était loin d'être achevée. « Nous devons admettre que, dans de nombreux domaines, nous n'avons pas suffisamment bâti sur les fondations établies par la DPAV. La promesse et source d'inspiration qui ouvre la Déclaration universelle - tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits - n'est encore qu'un rêve pour de trop nombreuses personnes », a-t-elle déclaré.

« Il y a vingt ans de cela, des tireurs embusqués tiraient sur des enfants dans les rues de Sarajevo », a rappelé la Haut-Commissaire, tout en soulignant que la guerre en Bosnie-Herzégovine avait eu lieu à « moins d'une journée de route des salles de réunion où se déroulait la Conférence mondiale. »

« Aujourd'hui, à une distance à peine plus grande, des enfants, des femmes et des hommes syriens souffrent et nous supplient de leur venir en aide », a poursuivi Mme Pillay. « Une fois encore, nous ne sommes pas à la hauteur, comme cela a déjà été le cas lors des terribles conflits en Afghanistan, en Somalie, au Rwanda, en République démocratique du Congo et en Iraq, pour n'en citer que quelques-uns ».

« Nous ne sommes pas ici pour célébrer l'histoire », a dit la Haut-Commissaire. « Nous sommes ici pour parler du plan d'un magnifique édifice qui n'est encore qu'à moitié érigé. Il est essentiel de reconnaître que la DPAV est un document vivant qui peut et doit continuer à guider nos actions et nos buts ».

« Nous devons faire tout notre possible pour ranimer l'esprit de la Déclaration de Vienne et réapprendre ses enseignements », a affirmé la Haut-Commissaire. « Nous devons à nouveau nous recentrer sur son objectif, qui est clair. La Déclaration a réaffirmé la dignité et les droits de tous, et elle nous a montré comment y parvenir. Elle a cristallisé les concepts d'universalité et d'impartialité en matière de justice ».

« La déclaration indique le chemin à prendre et, dans une certaine mesure, nous l'avons suivi. Malheureusement, et de manière répréhensible, nous continuons trop souvent à nous en éloigner », a martelé Mme Pillay.

Fermeté de la MONUSCO face aux graves violations des Maï-Maï Sheka au Nord-Kivu



Les collines fertiles du territoire de Masisi, dans la province du Nord-Kivu.
Photo: IRIN/Lisa Clifford

27 juin - La poursuite des attaques contre des civils par des combattants Maï-Maï sous le commandement de Ntabo Ntaberi Sheka, dans le territoire de Walikale, au Nord-Kivu demeure une préoccupation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO), annonce cette dernière jeudi dans un communiqué.

Depuis 2010, Sheka est accusé de graves violations des droits de l'homme, dont des meurtres, des actes de violences sexuelles, des enlèvements de civils et des pillages commis dans le territoire de Walikale.

Le 6 juin 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC et Chef de la MONUSCO, Roger Meece, informait que de nouvelles violations graves des Droits de l'homme et du Droit international humanitaire avaient été commises à Pinga et ses environs, principalement par des combattants Maï-Maï Sheka.

La MONUSCO tient à réaffirmer sa détermination à soutenir les efforts du Gouvernement pour neutraliser les auteurs de ces actes criminels et les traduire en justice.

La MONUSCO tient aussi à rappeler que Ntabo Ntaberi Sheka figure sur la liste des individus visés par le Comité des sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

En outre, Ntabo Ntaberi Sheka et certains de ses complices sont recherchés par les autorités judiciaires congolaises, notamment pour des crimes contre l'humanité et des actes de violences sexuelles commis au courant de l'année 2010.

La MONUSCO indique qu'elle ne ménagera aucun effort pour que toutes les personnes qui soutiennent ou collaborent avec Ntabo Ntaberi Sheka et ses combattants ainsi qu'avec n'importe quel autre groupe armé soient arrêtées et poursuivies en justice et répondent de leurs actes conformément aux normes du droit international humanitaire et des droits de l'homme

Ntabo Ntaberi Sheka est le commandant en chef de la branche politique des Maï-Maï Sheka, qui est un groupe de miliciens basé au Congo qui opère à partir de bases dans le territoire de Walikale, dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité lève les sanctions imposées contre l'Iraq suite à l'invasion du Koweït en 1990



Le Conseil de sécurité des Nations Unies.
Photo: ONU

27 juin - Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité jeudi une résolution qui lève les mesures qui avaient été prises contre l'Iraq après son invasion du Koweït en 1990. L'exécution par l'Iraq des obligations qu'il tient du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies a en effet instauré des conditions propices à une avancée sur le plan des relations entre les deux pays.

Les sanctions avaient été imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et concernaient la question du rapatriement de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles et de la restitution des biens koweïtiens.

Le Conseil se félicite que « l'Iraq reste déterminé à s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombent encore au regard des résolutions adoptées sous l'empire du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, notamment celle de continuer à régler le solde des réparations imposées par la Commission d'indemnisation des Nations Unies ».

Il salue le fait que « l'Iraq et le Koweït œuvrent l'un et l'autre à promouvoir la stabilité régionale, et se félicite également de toutes les mesures constructives que le Gouvernement iraquien a prises en application de la résolution 833 de 1993 ».

« Le fait que l'Iraq et le Koweït soient parvenus à un terrain d'entente concernant la question des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens manquants est un important résultat et révèle le degré de confiance mutuelle et l'inauguration d'un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays voisins », a estimé le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans son rapport au Conseil de sécurité.

« Les Gouvernements iraquien et koweïtien ont fait preuve d'acuité politique, ont tenu compte de leurs intérêts réciproques et sont parvenus à un accord mutuellement acceptable et avantageux », a affirmé M. Ban, en ajoutant que si le Conseil acceptait sa recommandation, l'Iraq ne relèverait plus du Chapitre VII en ce qui concerne ce dossier et se rapprocherait de son objectif, « à savoir retrouver la stature internationale qui était la sienne avant l'adoption de la résolution 661 de 1990 ».

« Le transfert des responsabilités à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en vue de faciliter la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et de leurs dépouilles permettra à la MANUI de suivre ce dossier humanitaire dans le cadre du Chapitre VI », a-t-il précisé.

Dans sa résolution, le Conseil de sécurité a accueilli « avec satisfaction » la lettre, adressée au Secrétaire général par les Ministres iraquien et koweïtien des affaires étrangères, contenant, en annexe, le texte du mémorandum d'accord signé le 28 mai 2013 entre les deux pays au sujet des modalités pratiques de l'entretien des bornes frontalières, en application de la résolution 883.

« Cette date du 27 juin 2013 représente une étape importante dans l'histoire des relations entre l'Iraq et la communauté internationale », s'est félicité le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Hoshyar Zebari.

« Par la résolution adoptée aujourd'hui, l'Iraq a ainsi rempli toutes ses obligations découlant des résolutions du Conseil de



sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies », s'est-t-il réjoui.

Huit jours après l'attaque de son siège à Mogadiscio, l'ONU salue la mémoire des disparus et exprime sa solidarité



Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman et le Président de la Somalie, à Mogadiscio. AU-UN IST PHOTO/Tobin Jones

27 juin - Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, était en Somalie ce jeudi pour exprimer la solidarité des Nations Unies après la récente attaque contre le siège de l'Organisation et réaffirmer la détermination des Nations Unies de se tenir aux côtés du Gouvernement et du peuple somaliens.

L'attaque, le 19 juin, contre l'enceinte des Nations Unies dans la capitale, Mogadiscio, avait causé la mort d'un membre du personnel de l'ONU, de trois contractants, de quatre gardes somaliens et de plusieurs civils innocents.

« La mémoire de nos collègues tués dans cette attaque odieuse restera dans nos cœurs et nos esprits et ne fera que renforcer notre détermination à poursuivre le travail essentiel fait en Somalie pour un avenir meilleur », a déclaré le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il s'agit de la deuxième visite en Somalie de M. Feltman cette année. Il a rencontré le Président somalien Sheikh Mohamud Hassan, les représentants des missions diplomatiques et des membres du personnel des Nations Unies affectés par l'attaque de la semaine dernière. « Nous sommes très fiers de vous et tenons à vous remercier pour votre courage et votre dévouement », a-t-il lancé à ces derniers.

Lors de sa visite, M. Feltman a également discuté des mesures de sécurité entourant les opérations de l'ONU en Somalie, alors que la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a commencé ses activités plus tôt dans le mois.

La mission est chargée d'offrir une expertise dans des domaines allant du processus politique au désarmement afin d'aider le pays à consolider les gains enregistrés sur la voie de la paix, de la réconciliation et de la stabilité.

« L'ONU est là pour vous aider et apporter un soutien critique alors que le pays est entré dans une période qui est la plus prometteuse de ces vingt dernières années », a déclaré M. Feltman.

Après 20 ans de conflits et de crises humanitaires, la Somalie a ouvert un nouveau chapitre de son histoire l'an dernier avec la mise en place d'un gouvernement représentatif et l'approbation d'un projet de constitution.

CIJ : ouverture des audiences concernant le différend entre l'Australie et le Japon sur la chasse à la baleine



Ouverture des audiences de la Cour internationale de justice concernant le différend sur la chasse à la baleine dans l'Antarctique. Photo ONU/ICJ-CIJ

27 juin - La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, a annoncé jeudi l'ouverture d'audiences publiques, au siège de la Cour à La Haye aux Pays-Bas, en l'affaire relative à la Chasse à la baleine dans l'Antarctique qui oppose l'Australie et le Japon.

Le 31 mai 2010, l'Australie a en effet introduit une instance contre le Japon, affirmant que la vaste chasse à la baleine du Japon dans le cadre de son programme de recherche scientifique sur les baleines dans l'Antarctique, au titre d'un permis spécial dans l'Antarctique (JARPA II), constituait notamment une violation de ses obligations contractées aux termes de la convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine.

Dans sa requête, l'Australie prie la Cour d'ordonner au Japon de mettre fin à l'exécution du programme, de révoquer tout

permis, autorisation ou licence permettant que soient entreprises les activités visées par JARPA II.

Selon les médias, le Japon aurait tué plus de 10.000 baleines depuis l'entrée en vigueur du moratoire sur la chasse à la baleine en 1986. Ce moratoire a été décrété par la Commission baleinière internationale, principalement en raison des incertitudes scientifiques sur l'état des stocks de baleines dans le monde.

La procédure devait se poursuivre jusqu'au 16 juillet. Les jugements de la CIJ sont définitifs et contraignant pour les parties prenantes.

Le Conseil de sécurité renouvelle le mandat de la FNUOD dans le Golan



Une base de la FNUOD, sur les hauteurs du Golan syrien. Photo: UNDOF

27 juin - « Il ne devrait y avoir aucune activité militaire des Forces armées arabes syriennes, ni des groupes d'opposition armés dans la zone de séparation », a souligné, jeudi matin, le Conseil de sécurité en décidant de renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Par sa résolution 2108 (2013), adoptée à l'unanimité de ses 15 membres, le Conseil a ainsi prié instamment les États Membres de « signifier clairement aux groupes d'opposition armés présents dans la zone d'opérations de la FNUOD qu'ils doivent cesser toute activité susceptible de mettre en danger les soldats de la paix et d'accorder au personnel des Nations Unies la liberté dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat en toute sécurité ».

À cet égard, il a fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant « à mettre en œuvre des mesures supplémentaires d'atténuation des risques en vue de renforcer les capacités de défense de la Force ».

Le Conseil de sécurité a également prié le Secrétaire général « de veiller à donner à la Force les moyens de s'acquitter de son mandat et à améliorer sa capacité à le faire en toute sécurité ».

Depuis quelques mois, les Casques bleus de la FNUOD ont été confrontés à des risques sécuritaires croissants, en raison du conflit en Syrie. Le 11 juin, deux Casques bleus ont ainsi été blessés lors d'affrontements dans la zone. En mai, quatre Casques bleus avaient été enlevés puis relâchés. Dans le même temps, l'Autriche a décidé de retirer ses troupes de la FNUOD, une décision regrettée par le Secrétaire général le 6 juin dernier.

En vertu de la résolution qu'il a adoptée ce matin, le Conseil appelle aussi les parties concernées –Israël et la République arabe syrienne- à « mettre immédiatement en œuvre sa résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973 », et insiste sur la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD, y compris celui du Groupe d'observateurs au Golan.

LA FNUOD avait été créée en mai 1974 pour superviser le cessez-le-feu prévu par la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité et l'accord de désengagement entre les forces syriennes et israéliennes du 31 mai 1974.

Ban nomme Abdallah Wafy, du Niger, Chef adjoint de la mission de l'ONU en RDC, chargé de la composante « état de droit »



Arrivée à Goma de Casques bleus de la Brigade d'intervention en République démocratique du Congo. Photo: MONUSCO

27 juin - Ban Ki-moon a annoncé hier la nomination de Abdallah Wafy, du Niger, comme son Représentant spécial adjoint pour la République démocratique du Congo (RDC), où il sera à la tête de la composante « état de droit » de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO).

M. Wafy remplace Leila Zerrougui, de l'Algérie, qui a pris ses fonctions de Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, en août 2012. M. Wafy assurait, depuis septembre 2012, l'intérim du poste auquel il est nommé aujourd'hui, en plus de ses responsabilités de Commissaire de police et Chef de la composante « police » de la MONUSCO.

Avant de rejoindre la MONUSCO en tant que Commissaire de police, en 2010, M. Wafy a occupé plusieurs postes à responsabilités au sein du Gouvernement du Niger, dont Conseiller principal pour la sécurité au Ministère de l'intérieur, de la sûreté publique et de la décentralisation; Inspecteur général de police; Conseiller spécial pour la sécurité du Président, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Niger et Représentant permanent de la Communauté des États sahélo-sahariens à Tripoli, en Libye.

M. Wafy a également travaillé à la police civile de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) de 2006 à 2007 et comme Chef adjoint de la composante « police » de la Mission de l'ONU en RDC (MONUC), en 2009.

M. Wafy est titulaire d'une maîtrise de droit de l'Université du Bénin, à Lomé, au Togo, et d'un diplôme de l'École nationale supérieure de la police de Saint-Cyr, en France.

M. Wafy est marié et père de cinq enfants.

Ban salue le succès du Sommet de Yaoundé sur la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée



Des pirates appréhendés dans le golfe de Guinée. Photo: Eumavfor

27 juin - Dans une déclaration transmise par son porte-parole, le Secrétaire général a salué hier le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritimes, qui s'est achevé avec succès à Yaoundé, Cameroun, les 24 et 25 juin 2013.

Il félicite les États membres de la région, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission du Golfe de Guinée (CGC) pour leur engagement fort et leurs efforts collectifs pour s'attaquer à la piraterie et prévenir ce fléau, qui demeure une menace sérieuse à la sécurité et aux activités économiques des pays touchés.

Le Secrétaire général se réjouit ensuite de l'adoption du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires, et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et centrale, qui définit la stratégie régionale pour combattre cette menace et ouvre la voie à la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant.

Il encourage tous les États membres de la région à signer et à mettre en œuvre le Code de conduite, et appelle les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux à fournir les ressources nécessaires.

« Les Nations Unies continueront d'appuyer ce processus, y compris à travers le travail des Représentants spéciaux du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et de l'Ouest », conclut le patron de l'ONU.

Ban célèbre l'Afrique, un continent en mouvement



Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon. Photo ONU/JC McIlwaine

27 juin - « L'Afrique est un continent en mouvement », a lancé mercredi soir le Secrétaire général à l'occasion d'une cérémonie de célébration de la Journée de l'Afrique. Il s'est ensuite remémoré sa récente tournée en Afrique, avant de rappeler que le mois dernier marquait le 50ème anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine, laquelle a été remplacée en 2002 par l'Union africaine.

« La paix règne dans la plupart des pays africains. L'extrême pauvreté est en baisse, le revenu en hausse et des avancées importantes dans la lutte contre des maladies mortelles ont été enregistrées », a-t-il dit, ajoutant que plusieurs pays africains faisaient partie des économies les plus dynamiques au monde.

« Bien sûr, des défis majeurs persistent, mais la trajectoire globale suivie par le continent est claire. Les Africains sont en train d'écrire un nouveau chapitre de leur histoire », a poursuivi Ban Ki-moon, indiquant qu'une Afrique plus stable et prospère était à l'horizon.

« Je sais que les Africains sont déterminés à renforcer la démocratie, protéger les droits de l'homme, lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance », a-t-il dit, indiquant que les Nations Unies continueront de travailler aux côtés des dirigeants africains afin d'assurer la répartition équitable des ressources, augmenter la productivité agricole et faire en sorte que les talents des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, puissent s'exprimer.

« Je m'engage également à accélérer nos efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et à faire que les priorités et les préoccupations de l'Afrique sont dûment prises en compte dans le programme de développement pour l'après 2015 », a affirmé le patron de l'ONU.

M. Ban a ensuite rappelé que l'Afrique était parmi les régions les plus exposées au changement climatique, avant d'afficher sa détermination pour qu'un accord global soit atteint d'ici 2015. « Le plan annoncé par le Président américain hier est un pas dans la bonne direction », a-t-il poursuivi.

Ban Ki-moon a ensuite rappelé qu'il y a cinquante ans les fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine avaient mené le combat contre le colonialisme et l'apartheid. « Un des leaders de ce mouvement - l'un des géants du 20ème siècle - est actuellement à l'hôpital, dans un état critique », a-t-il déploré.

« Nos pensées et nos prières vont à Nelson Mandela, sa famille, ses proches, à tous les Sud-Africains et à ceux qui à travers le monde ont été inspirés par sa vie exemplaire », a conclu le Secrétaire général, qui a invité à faire preuve de la même force de conviction pour améliorer le bien-être des Africains.

La FAO et l'OIT demandent de protéger les enfants travaillant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture



Photo: ONU/Martine Perret

27 juin - L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont exhorté jeudi les Gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour protéger les enfants des travaux dangereux dans le secteur de la pêche artisanale et de l'aquaculture.

Selon un rapport publié conjointement par les deux agences onusiennes, si la quasi-totalité des pays ont signé des conventions internationales de protection des enfants, beaucoup d'entre eux n'ont pas traduit ces accords dans leur législation nationale.

Ainsi, de nombreux enfants travaillant dans ce secteur sont exposés à des conditions de travail difficiles et dangereuses, comme la plongée à des profondeurs excessives et souvent de nuit, des longues heures de travail dans des usines de

transformation insalubres, au risque de contracter des infections, ou la manipulation de produits chimiques toxiques et de matériel ou d'appareils dangereux. Les filles astreintes au travail dans les hangars de transformation du poisson risquent également d'être victimes de violence sexuelle.

« Ce type de travail est intolérable », a déclaré le Sous-directeur général de la FAO chargé des pêches et de l'aquaculture, Árni M. Mathiesen, dans un communiqué de presse. « Il compromet la santé des enfants et leurs capacités d'apprentissage, et les empêche souvent d'aller à l'école ».

« Tous les travaux qui nuisent au développement physique, mental, psychologique, social et éducatif des enfants sont inacceptables et constituent des violations des conventions internationales », a souligné la Directrice du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants, Constance Thomas. « Nous devons veiller à la mise en application des accords visant à combattre le travail des enfants ».

La FAO et l'OIT estiment que près de 130 millions d'enfants dans le monde travaillent dans l'agriculture, l'élevage et les pêches, ce qui représente 60% du travail des enfants. Il n'existe pas de données illustrant le nombre d'enfants au travail dans les pêches et l'aquaculture, mais des études de cas montrent que le problème est particulièrement prononcé dans les petites et moyennes pêcheries et entreprises aquicoles du secteur informel et dans les activités familiales.

« Les enfants courent davantage de risques que les adultes en matière de sécurité et de santé car leur développement n'est pas encore achevé », a expliqué le Directeur de la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural de la FAO, Rob Vos. « De nombreuses tâches dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas adaptées aux enfants. Nous devons concentrer nos efforts sur la prévention du travail des enfants. Les programmes de réduction de la pauvreté et d'amélioration des techniques et pratiques de pêche rendront inutile le travail des enfants ».

Le rapport souligne que les activités de pêche dans lesquelles sont impliqués des enfants ne sont pas toutes à bannir. Certaines peuvent même être propices à leur développement en leur permettant d'acquérir des compétences pratiques et sociales, dont l'apprentissage de la pêche et de la commercialisation.

La FAO et l'OIT exhortent les pays à veiller au respect des règlements internationaux visant à protéger les enfants travaillant dans le secteur. Il s'agit notamment des Conventions de l'OIT relatives à l'âge minimum, aux pires formes de travail des enfants et au travail dans la pêche, de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.

Les deux agences insistent sur l'importance des évaluations de la sécurité et de la santé au travail (OSH) dans l'estimation des dangers et risques spécifiques aux enfants. Il est en outre essentiel de collaborer avec les communautés de pêcheurs pour garantir que les enfants reçoivent des soins et une instruction adéquats, et ne soient pas impliqués dans des activités dangereuses.